

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	28
		Dont procurations
		05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

### Séance du mercredi 11 février 2015

L'an deux mille quinze et le **onze février** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

**Absents excusés :** MM Emile GONIER, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Laurie ABAUL, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Patrice CHARLEBOIS, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents :** MM Patrick FLERIAG, Dominique CUPIT, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Procurations :** MM Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Patrice CHARLEBOIS ont respectivement donné procuration à William PAULIN, Félix CATHERINE, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Antoine JEAN-BOLO, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Date de la convocation

**05/02/2015**

Date d'affichage

**05/02/2015**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**GOUVERNANCE**

\*\*\*\*\*

**Nomination des membres de la Commission extra municipale en charge de la Station Nautique**

**Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, Maire

**Secrétaire de Séance :**

Gérard CHAUVET

### NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE EN CHARGE DE LA STATION NAUTIQUE

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Arlette BRAVO-PRUDENT indique que la ville de Schœlcher est détentrice du label « Station Nautique », délivré par France Station Nautique depuis décembre 1997. Le deuxième renouvellement a eu lieu le 13 décembre 2013.

Fort de ce label, qui garantit une forte implication de la ville au sein du nautisme, le Conseil municipal du 30 juin 2010 a créé une commission extramunicipale dénommée « Conseil de Station », chargée de la Station nautique.

Il vous est proposé une redéfinition du Conseil de Station et le renouvellement des membres selon les modalités suivantes :

► **Rôle du Conseil de Station**

- Définir une vision globale de la politique du nautisme sur le territoire de la commune de Schœlcher

- affirmer le cadre des orientations à retenir en mettant en application la charte du nautisme, validée au conseil municipal du 1<sup>er</sup> Juin 2011.
- faire du nautisme un secteur fort de l'activité sportive, touristique et économique de Schœlcher ;
- assurer l'animation, la coordination des activités nautiques et l'accompagnement des différents acteurs du nautisme sur la ville
- renforcer le partenariat avec l'office de tourisme de Schœlcher pour la promotion de l'offre d'activités nautiques sur le territoire de la commune

### ► **Composition du Conseil de Station**

Le nouveau conseil de station sera composé de 7 élus et de 3 présidents des associations nautiques de Schœlcher, membres fondateurs de la Station Nautique (Cercle Nautique de Schœlcher, Club de Kayak de Madiana, Aviron Club 233).

- Chaque élu, membre du conseil de station (hormis le Maire qui est membre de droit) désignera un suppléant, choisi au sein de la commission municipale qu'il représente.
- Par ailleurs, Monsieur Fred DERNE étant également élu délégué au sport, propose la nomination d'un autre élu de cette commission ayant une bonne connaissance du nautisme au sein du conseil de station.

#### ● **Elus :**

- M. Le Maire (Président de Droit) ;
- L'adjoint au maire délégué au nautisme ;
- La présidente de l'office de tourisme de Schœlcher ;
- La vice-présidente de la commission Animation ;
- Le vice-président de la Commission Frange Littorale ;
- La vice-présidente de la commission Commerce, Artisanat, Industrie ;
- Un élu membre de la commission Sport (en remplacement de Monsieur Fred DERNE), manifestant un intérêt particulier pour le nautisme.

● **Les associations nautiques** représentées par leurs présidents : Cercle Nautique de Schœlcher, Club de Kayak de Madiana, Aviron Club 233. Ces derniers désigneront leur suppléant dûment mandaté.

**NB : Chaque membre titulaire du conseil de station (élus et associations), désignera son suppléant dûment mandaté.**

---

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Arlette BRAVO-PRUDENT et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la constitution du Conseil de Station sous forme d'une commission extra-municipale chargée de la station nautique de Schœlcher ;**
- **d'arrêter la composition du conseil de station comme suit :**
  - **06 élus (hormis le Maire qui est Président et membre de droit) :**
    1. **L'adjoint au maire délégué au Nautisme ;**
    2. **La présidente de l'Office de Tourisme de Schœlcher ;**
    3. **La vice-présidente de la Commission Animation ;**
    4. **Le vice-président de la Commission Frange Littorale ;**
    5. **La vice-présidente de la Commission Commerce, Artisanat, Industrie ;**
    6. **Un élu membre de la Commission Sport (en remplacement de Monsieur Fred DERNE), manifestant un intérêt particulier pour le nautisme.**

- 03 personnalités du nautisme, présidents(es) d'associations, partenaires de la station nautique, dans le domaine de la Voile, du Kayak et de l'Aviron.
- de désigner Madame Nicole DUFEAL en remplacement de Monsieur Fred DERNE, élu membre de la Commission Sports.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 23 FEV. 2015

Le Maire

Luc CLEMENTE

